

<http://ugtg.org/spip.php?article117>



Fo Gwadeloupéyen travay an Péyi a yo !

- Actualité -



Date de mise en lignesamedi 22 octobre 2005

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

LETTRE OUVERTE

à

M. Le Premier Ministre du Gouvernement Français

Monsieur Le Ministre de l'Emploi

Monsieur Le Ministre des DOM

M. Le Préfet de Guadeloupe

M. Le Directeur Général de l'ANPE

M. Le Président du Conseil Régional de Guadeloupe

M. Le Président du Conseil Général de Guadeloupe

Mmes et MM Les Députés et Sénateurs de Guadeloupe

Mmes et MM Les Conseillers Régionaux et Généraux de Guadeloupe.

Mmes et MM Les Maires de Guadeloupe.

Mesdames, Messieurs,

En Janvier 2005, l'UGTG s'inquiétait de la situation des 60000 chômeurs Guadeloupéens au regard de la formation professionnelle en ces termes :



« Les vœux du nouvel an fusent de partout et pourtant depuis le 01 Janvier 2005, les formations initiées par l'ANPE et par la DDTDFP, en direction des chômeurs, n'existent plus. Le volet 2 de la décentralisation prévoit

que la formation relève dorénavant des prérogatives du Conseil Régional. Ce transfert marque la poursuite du désengagement de l'Etat de tous les domaines et principalement ceux relatifs à l'emploi, à la formation, à la santé, ...

La situation est d'autant plus dramatique que le Président du Conseil Régional a annoncé un plan régional de formation pour 2006. D'ici là, Manfou pou lé chomè. »..... .. «Les 60 000 chômeurs de Guadeloupe ne peuvent plus bénéficier d'une étape indispensable dans l'élaboration d'un parcours professionnel et cela dans le silence et l'indifférence de l'Etat, des élus et des institutions.

Pour rappel, 82 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ont au plus un niveau CAP-BEP.

Dès lors, comment prétendre à un emploi quand on est dépourvu de formation. Quand on connaît la discrimination dont sont victimes les Guadeloupéens dans leur propre pays, nul doute que cette situation, qui ne relève sûrement pas de la fatalité, devrait servir d'alibi pour poursuivre la politique de blanchiment des effectifs visible notamment à Jarry.

C'est donc un schéma sinistre qui s'applique dans notre pays suivant un cycle infernal :
Exclusion du savoir -Â» Exclusion du travail -Â» Exclusion sociale. »

Octobre 2005 : Ayen pa chanjé : les derniers chiffres du chômage en France, montrent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Ici, en Guadeloupe, la situation est tout autre et ne semble préoccuper quiconque.

Chaque jour, nous recevons à l'Agence pour l'emploi de nombreuses conventions signées entre la Direction Générale de l'ANPE et des entreprises « grands comptes » de la grande distribution, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'industrie, de l'intérim, Citons des conventions avec Accor, Adecco, Adia, le Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire (SETT), La poste, Air France, Renault, Carrefour, L'objectif de ces conventions mises en oeuvre dans les régions de France mais pas en Guadeloupe, curieusement, est d'accélérer le retour à l'emploi des chômeurs.

Et pourtant, en Guadeloupe, le chômage est endémique et touche en priorité les demandeurs d'emploi sans qualification et sans formation soit 8 chômeurs sur 10.

La situation ne semble préoccuper ni les autorités politiques de Guadeloupe (plutôt obsédées par leur mandat), ni l'Etat et encore moins la Direction de l'ANPE (Directions Générale et Locale).

Aujourd'hui, la situation en Guadeloupe est éloquente

- ▶ Un taux de chômage de l'ordre de 30% ;
- ▶ 32000 allocataires du RMI ;
- ▶ 17000 familles vivant en dessous du seuil de pauvreté ;
- ▶ 16 % des enfants de Guadeloupe vivant en dessous du seuil de pauvreté ;
- ▶ 8 chômeurs sur 10 sans formation, sans qualification ;

- ▶ Absence de formations pour les chômeurs de Guadeloupe depuis la suppression des SAE et des SIFE gérés par l'ANPE et la DDTE jusqu'au 31 décembre 2004.
- ▶ Un dispositif Régional de Formation en panne ;
- ▶ Des prestations et des mesures inadaptées à la réalité sociale de notre pays ;
- ▶ Des conventions bidon signées par l'ANPE Guadeloupe, en toute hâte, qui ne rapportent rien aux chômeurs de Guadeloupe ;
- ▶ Pas de politique pour l'emploi en Guadeloupe ;
- ▶ Aucune politique cohérente d'intervention de l'ANPE en Guadeloupe ;
- ▶ Une ANPE Guadeloupe sans autorité, pratiquant un profil bas permanent face aux partenaires ;

En définitive, le bricolage à tous les niveaux.

La situation de la Guadeloupe relèverait - elle de la fatalité ?

Des milliers de Guadeloupéens sans formation, sans qualification, sans emploi, sans revenus, sans perspective, victimes de discrimination à l'embauche dans leur propre pays ou résignés à occuper des postes subalternes ou ne pas de travailler du tout.

Le cycle infernal : Exclusion du savoir -Â» Exclusion du travail -Â» Exclusion sociale est d'une criante réalité.

Et face à cette situation, le chômeur, tenu pour responsable de sa destinée puisqu'il aurait fait de mauvais choix ou pas i pa fè asé lékòl, est menacé de sanctions. Et c'est là toute l'hypocrisie, toute l'indifférence (de l'Etat, des Elus, de la Direction de l'ANPE) qui prévaut en Guadeloupe. C'est inadmissible.

Plus de 30 ans de défiscalisation, d'exonérations de charges patronales et de contrats aidés « précaires » (loi Pons, loi Perben, Loom, Loi Programme, Loi Borloo, ...) n'ont pas permis de limiter l'augmentation du chômage et de faire reculer la précarité. Bien au contraire.

Nous refusons cette fatalité imposée et exigeons des moyens, des mesures, des prestations et des interventions à la mesure des enjeux de notre société.

Le Guadeloupéen n'est pas un sous-homme.

Nous poursuivons donc sans relâche, la formation et l'information des travailleurs, des chômeurs, des jeunes, des exclus, des retraités, pour qu'ils s'opposent à cette logique et dénoncent le mépris dont nous sommes victimes.

Aucune société ne peut prétendre à un quelconque développement, à une quelconque paix, à aucun dialogue, quand la majorité de ses enfants est exclue de tout.

C'est donc par la lutte, par la contestation de la légalité coloniale que les Travailleurs, Les Chômeurs, les Retraités, les Jeunes, ...feront avancer leurs revendications pour une société plus juste, respectueuse des droits de chaque individu (droit au travail, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la formation, droit au logement, droit à la liberté syndicale,).

22 Octobre 2005

UGTG - ANPE